

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 Octobre 2018

Présents Madame GALLET Françoise, Maire, AUGIER Maurice, 1^{er} adjoint, ALLANO Marie, 2^{ème} adjointe, GRASSET Marie-Hélène, 3^{ème} adjointe, GUILLET Pascale, POTRON Eric, ROBLOT Florence, ROUSTANT Marc

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie et une délibération N° C-201806-70 du 7 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

OBJET : OPERATION D'ADRESSAGE COMMUNAL

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention constitutive de groupement de commandes, auquel elle propose d'adhérer.

- Décide d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la réalisation de l'adressage communal ;
- Accepte les termes de la convention constitutive de groupement telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Accepte que la commune de Faugères soit désignée coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé ;
- Désigne, conformément à l'article L1414-3 du CGCT, Mme GALLET Françoise pour siéger à la commission d'appel d'offre du groupement ainsi constitué.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention constitutive de groupement de commandes, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE DE M. REGAUD JEAN-JACQUES A LA COMMUNE.

Madame le Maire expose l'entente que la commune a passé avec M. Jean-Jacques REGAUD. Ce dernier accepte la rétrocession d'une parcelle Référencée AE 362 d'une contenance de 83m² lieu-dit Ribemalle à Valos.

Les frais d'acte seront supportés par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité pour cette transaction et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs cette démarche.

OBJET : LE PROJET D'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale et autorise son représentant légal à solliciter une subvention auprès de l'AFB. (Agence Française pour la Biodiversité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (8 voix pour, 1 Abstention) pour le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale et autorise son représentant légal à solliciter une subvention auprès de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité).

(Sans coût pour la commune). La participation communale portera sur l'organisation d'une manifestation : Prêt de la salle polyvalente, et petite restauration.

Abstention : Marc ROUSTANT

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE LOCALE DE COMMERCE

Madame le Maire, fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative aux modifications des statuts engagés par délibération du conseil communautaire en date du 19 septembre 2018. Elle donne lecture de cette délibération.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification de l'Article 3 des statuts de la Communauté de Communes à savoir :

1. COMPETENCES OBLIGATOIRES

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A 5 soutiens aux filières économiques d'intérêt communautaire.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

« Soutien aux activités artisanales et commerciales avec point de vente : aide directe aux entreprises dans le cadre d'une convention avec le Conseil Régional »

Après avoir débattu, le conseil municipal, approuve à la majorité (8 voix pour, 1 voix contre) pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le vote du conseil communautaire de la communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en date du 19 septembre 2018.

Contre : Marc ROUSTANT

OBJET : DEGATS D'ORAGE EN DATE DU 9 AOÛT 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame, le maire rappelle au conseil municipal que la commune a subi des dégâts sur la voirie communale lors des violents orages en date du 9 août 2018.

Une estimation des travaux de remise en état a été réalisée par le SIVTA (Syndicat Intercommunal de Voirie), il convient d'approuver le principe de ces travaux et de demander à monsieur le préfet la subvention correspondante.

Après avoir débattu, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le principe de réparation des dégâts effectués par les orages selon le prévisionnel financier suivant :

		H.T.
SIVTA	Estimation DEVIS	10 395 €
	TOTAL DEPENSES	
ETAT	40%	4 158 €
CONSEIL GENERAL	40%	4 158 €
AUTOFINANCEMENT	20%	2 079 €
	TOTAL RECETTES	10 395 €

Et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.